

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 4

La 4e règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant : Ralentissez sur la route! Le fait de conduire vite peut s'avérer dangereux en soi et risqué pour les amendes. Mais surtout, cette façon de conduire constitue un gaspillage évident de l'essence, le tout sans compter que vous créez un plus haut niveau de pollution.

Le fait de conduire à une vitesse supérieure à 100 km/h a un impact significatif sur la consommation d'essence. À 120 km/h, une automobile consomme déjà 20% plus d'essence qu'à la vitesse de 100 km/h. Mais pour les camions, il a été démontré scientifiquement que le fait de rouler à 120 km/h augmente la consommation d'essence d'au moins 50% et accroît l'émission de monoxyde de carbone de 100%, des hydrocarbures de 50% et d'oxyde de nitrogène de 31%.

Où est l'urgence? Demandez à vos employés de mettre la pédale douce sur la conduite de vos véhicules et vous verrez vos économies augmenter en flèche tout en protégeant l'environnement!

Cela mérite considération!

(Source : AWWDA)

© Tous droits réservés

Gilles Doyon
Gilles Doyon, avocat
7191, place Jean-Desprez
Montréal (Québec) H1K 5A6
Téléphone : (514) 943-2222
Télécopieur : (438) 380-2297
Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

Lorsque le conflit reste
entier, pensez à la
justice participative.

Les avocats,
maîtres en solutions.